



Affaire 18-010426

Désignation des représentants au sein de l'Agence France Locale

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **26 mars 2026** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **24**

Absents : 04

Procurations : 01

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 01 AVRIL
2026

L'an deux mille vingt-cinq le 01 AVRIL à DIX-HUIT HEURES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUFE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roselyne Conseillère Municipale

PROCURATION(S) :

ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à PAYET Johnny

Publicité faite le 08/04/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260401-DCM18-010426-DE
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026

Affaire 18-010426

Désignation des représentants au sein de l'Agence France Locale

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 ;

Vu le livre II du code de commerce,

Vu la délibération d'adhésion de la commune de La Plaine-des-Palmistes n°04-250522 du 25 mai 2022,

Le Maire rappelle que la commune est adhérente de l'Agence France Locale (AFL) depuis l'année 2022. Cet organisme bancaire, géré par les collectivités dont elles sont obligatoirement actionnaires, accompagne depuis lors la commune en proposant divers produits bancaires pour préfinancer différentes subventions et également des lignes annuelles de trésorerie.

En sa qualité d'actionnaire, la commune dispose d'un siège de représentant titulaire et d'un siège de représentant suppléant au sein de l'assemblée générale de l'AFL. Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner notre représentant titulaire et son suppléant au sein de l'AFL.

Pour la représenter, le maire propose de désigner **Monsieur Mhedi MAURER en qualité de représentant titulaire et Monsieur François DIJOUX en qualité de représentant suppléant.**

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **DESIGNE Monsieur Mhedi MAURER** en qualité de représentant titulaire et **Monsieur François DIJOUX** en qualité de représentant suppléant au sein de l'assemblée générale de l'AFL,
- **AUTORISE ces représentants** à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, administrateur, membre titulaire ou suppléant des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,
- **AUTORISE** la perception éventuelle d'indemnités de jetons de présence,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET